

COMPTE RENDU

Conseil d'Administration du 23 septembre 2025

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	X			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	X			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre			X	BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			X	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	X			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	X			LEVANNIER Caroline	
	GUILLAUD Jean-Pierre			X	LOGEROT Yannick	
CC YENNE	VERRON Frédéric			X	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			X	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel		X		MEUNIER Edouard	
	ZOCOCOLO Alain			X	BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges			X	LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas			X	ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	X			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut			X	VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	X			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier			X	FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	X			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	X				
CC CŒUR DE TARENTAISE	DANIS Georges			X	CRUCE Guillaume	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian			X	RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTAISE	FRAISSARD Jean-Claude			X	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAX Jean-Pierre			X	MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry			X	BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie			X	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			X	PROVOST Patrick	

Au préalable il est rappelé que le **quorum n'ayant pas été atteint** lors de la convocation pour le conseil d'administrations du **16 septembre 2025**, le conseil d'administration a été convoqué une nouvelle fois.

Conformément au règlement intérieur de l'EPFL, le conseil d'administration peut donc délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 24 juin 2025 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – PRESENTATION DU POSTE DE CHARGE DE MISSION EN URBANISME PRE-OPERATIONNEL

Philippe Pourchet rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PPI 2025-2029, et des différents ateliers réalisés certaines collectivités ont émis le besoin d'accompagnement dans leur projet notamment sur des missions pré-opérationnelles et que le conseil d'administration a validé la création de ce poste. Il est proposé à Madame Bérangère Cornut de se présenter :

« Issue d'une formation en urbanisme puis en maîtrise d'ouvrage, j'ai exercé durant plusieurs années pour le compte d'un bailleur social et par la suite j'ai eu la chance de travailler plusieurs années pour un promoteur privé et un groupe national. J'ai eu la chance de ne pas réaliser que du logement mais de pouvoir faire également des permis d'aménager, immeuble de bureaux, résidence services seniors et résidence étudiante ».

Le Président lui souhaite la bienvenue au nom du conseil d'administration.

3 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

Dossier présenté par : Laurent Malcayran

Opération 19-459 : MERY - Le Jardin des Hautins

Demandeur : GRAND LAC

Portage en cours : 1 151 100 €

Axe : Espaces agricoles et naturels

Date de fin de portage prévue : 09/03/2029

Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

En 2020, l'EPFL a acquis une exploitation agricole, « Le Jardin des Hautins », à la demande de la communauté d'agglomération GRAND LAC. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et alimentaire de GRAND LAC visant à développer les productions maraîchères en vue d'une plus grande autosuffisance alimentaire. Lors de la régularisation d'autorisations d'urbanisme, il s'est avéré que la parcelle cadastrée A 209, située au cœur de l'exploitation et sur laquelle se trouvent des serres, appartenait à un propriétaire privé. Ce propriétaire possède également la parcelle A 200, classée en zone agricole (A) et contiguë à la parcelle cadastrée section A 201, propriété de l'EPFL, qui fait partie de l'exploitation mais est détachée de l'unité foncière.

Grand Lac a délibéré pour qu'un échange sans souche soit conclu entre la parcelle A 201, d'une surface de 3 110 m², et la parcelle A 209, d'une surface d'environ 2 290 m². Bien que plus petite, la parcelle A 209 bénéficie d'une localisation stratégique pour l'exploitation et supporte des serres essentielles à la production. De plus, ce bien est classé en zone agricole constructible et a fait l'objet d'un permis de construire.

Par ailleurs, la parcelle A 201 concernée par l'échange est grevée d'une canalisation constituant un droit de captage d'eau pour l'occupant actuel. La préservation de ce droit sera intégrée à l'acte d'échange.



- *Parcelle EPFL à échanger*
- *Parcelle privée à échanger*
- *Autres parcelles en portage par l'EPFL*

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Méry	A201	LES HAUTINS	3 110 m ²	Prés	Ap et N	Echange sans soultre
Méry	A209	LES HAUTINS	2 290 m ²	Terre	A et N	(3 730 €)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'échange des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : REMY Josette

Opération 24-614 : ENTRELACS - Rue du 8 mai 1945

Demandeur : ENTRELACS

Portage en cours : 1 750 000€

Axe : Revitalisation centre Bourg

Date de fin de portage prévue : 13/06/2032

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 %

Pour la réalisation de la revitalisation/restructuration de son centre-ville, la maîtrise foncière est évidemment le 1^{er} levier à actionner par la commune d'ENTRELACS. Elle est déjà bien avancée dans ce domaine, et est déjà accompagnée par l'EPFL. Elle le sollicite pour 1 parcelle de terrain appartenant à la SEMCODA.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Entrelacs	C2890	ALBENS	611 m ²	Terrains à bâtir	Ua1	268 840 € HT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : *REMY Josette*

Opération 24-641 : LE BOURGET-DU-LAC - Ancien chantier nautique

Demandeur : LE BOURGET-DU-LAC

Portage en cours : 950 000 €

Axe : Logement

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme du portage

Taux de portage annuel HT 1 %

Dans le retraitement de la route du tunnel et l'entrée de ville, en complément d'un hangar déjà acquis par l'EPFL, la commune demande à l'EPFL d'acquérir des délaissés de voirie appartenant au département de la Savoie. La délibération initiale datant du 13 mai 2025 indiquait la mention « avis France Domaine ».

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Le Bourget-du-Lac	AL40	LA CROIX VERTE	53 m ²	Sols	UA4	
	AL41	LA CROIX VERTE	121 m ²	Sols	UA4	
	AL42	LA CROIX VERTE	48 m ²	Sols	UA4	
TOTAL			222 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : *REMY Josette*

Opération 24-646 : LA RAVOIRE - RD 1006

Demandeur : CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Portage en cours : 3 500 000 €

Axe : Développement économique et Touristique

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme du portage

Taux de portage annuel HT : 2 %

Préemption

Chambéry Grand Lac Economie envisage l'acquisition par voie de préemption d'un tènement composé d'une maison d'habitation mitoyenne ainsi que des terrains adjacents. Ce projet d'acquisition s'inscrit dans un

objectif de constitution de réserve foncière à long terme afin de l'intégrer dans un projet d'ensemble non encore défini mais concernant les parcelles voisines propriétés de l'EPFL pour une superficie totale de 3 300 m² supportant notamment des serres actuellement. A ce stade, la démolition de la maison mitoyenne n'est pas envisagée tant que le consultant ne dispose pas de la propriété de l'autre partie de mitoyenneté. Elle sollicite donc l'EPFL pour l'acquisition par voie de préemption de ce tènement qui vient en complément d'une première demande.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Ravoire	C343	2101 Rte NATIONALE 6	526 m ²	Sols	UAm1	
	C346	L'AVULLIER	565 m ²	Jardins	UAm1	
	C347	L'AVULLIER	6 m ²	Terre	UAm1	
	C349	L'AVULLIER	181 m ²	Terre	UAm1	
		TOTAL	1 278 m ²			250 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, par voie de préemption au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : REMY Josette

Opération 25-665 : Saint-Pierre-d'Entremont (73)- OAP du Cozon

Demandeur : SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT

Portage en cours : 0 €

Axe : Logement et revitalisation des centres-bourgs

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis soldé au terme du portage

Taux de portage annuel HT : 3 %

La commune de SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT souhaite utiliser les OAP sectorielles inscrites dans le PLUi-H. Celle visée par la demande d'intervention de l'EPFL, située dans le bourg, pourrait accueillir 12 logements en intégrant des logements de plain-pied pour personnes âgées (30 €/m²).

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Pierre-d'Entremont	B410	AU COZON	1 904 m ²	Prés	1AU-OAP Cozon	57 120 €
	B411	AU COZON	2 941 m ²	Prés	1AU-OAP Cozon	88 230 €
		TOTAL	4 845 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : REMY Josette

Opération 25-666 : Saint-Pierre-d'Entremont(73) - OAP des Bandets

Demandeur : SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT

Portage en cours : 0 €

Axe : Logement et revitalisation des centres-bourgs

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme du portage

Taux de portage annuel HT : 3 %

La commune de SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT souhaite utiliser les OAP sectorielles inscrites dans le PLUi-H. Celle visée par la demande d'intervention de l'EPFL, située dans le hameau des Bandets, pourrait accueillir 12 logements pour des familles ou des jeunes (50 €/m²).

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Pierre-d'Entremont	B606*	SUR LA FONTAINE	135 m ²	Prés	UHd-OAP Bandet	6 750 €
	B607	SUR LA FONTAINE	770 m ²	Prés	UHd-OAP Bandets	69 500 €
	B608	SUR LA FONTAINE	620 m ²	Prés	UHd-OAP Bandets	
	B613	SUR LA FONTAINE	2 060 m ²	Prés	UHd-A-OAP Bandets	50 000 €
		TOTAL	3 585 m ²			

*Intervention d'un généalogiste

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : MALCAYRAN Laurent

Opération 24-648 : AIGUEBELETTE-LE-LAC - Centre-bourg

Demandeur : AIGUEBELETTE-LE-LAC

Portage en cours : 0 €

Axe : Revitalisation centre Bourg

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 %

La commune d'AIGUEBELETTE-LE-LAC projette de revitaliser son centre-bourg, comme le prévoit son PLU et plus particulièrement l'orientation n° 2 du Projet d'Aménagement et du Développement Durable (PADD), afin de maîtriser le développement urbain.

Elle sollicite l'EPFL pour l'acquisition et le portage d'un ensemble de 2 bâtis mitoyens, dont un ancien café restaurant avec terrasse couverte et vue sur le lac, actuellement à l'état d'abandon. Ceci afin de favoriser l'offre de commerces, services et équipements dans le bourg.

Un accord a été obtenu avec le Juge des Tutelles qui gère les affaires de la propriétaire de cet ancien café restaurant, sur une base de prix de 53 500 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aiguebelette-le-Lac	A1269 A1274	110 Route DU BOURG LE BOURG	928 m ² 48 m ²	Sols Sols	Ua-N-ER 3 Neq-ER 3	53 500 €
		TOTAL	976 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

Dossier présenté par : MALCAYRAN Laurent

Opération 25-670 : LA BAUCHE - Forêt

Demandeur : LA BAUCHE

Portage en cours : 215 000 €

Axe : Environnement et espaces agricoles

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 3 %

La commune de LA BAUCHE dispose d'une forêt communale de 115 ha, soumise au régime forestier et gérée par l'ONF. La stratégie communale en matière de forêt consiste en l'acquisition de toute parcelle forestière contiguë à ses propriétés.

Deux propriétaires souhaitent vendre leurs parcelles, pour lesquelles l'ONF a jugé opportun de se positionner. Outre l'agrandissement de son patrimoine forestier, l'acquisition de ces parcelles permettrait à la commune de préserver le potentiel forestier communal, tout en assurant leur entretien par l'ONF.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Bauche	A725	LES SOLLIERES	31 400 m ²	Futaies résineuses	N	60 000 €
	B185	LE CLOSET	3 654 m ²	Futaies résineuses	N	5 670.50 €
	B188	LE CLOSET	731 m ²	Futaies Mixtes	N	
	B189	LE CLOSET	988 m ²	Taillis simples	N	
	B199	LA CORBASSIERE	2 948 m ²	Futaies résineuses	N	
		TOTAL	39 721 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : *MALCAYRAN Laurent*

Opération 25-671 : Cléry - Villard Mavin

Demandeur : CLERY

Portage en cours : 212 850 €

Axe : Logement et revitalisation des centres-bourgs

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 3 %

Dans son PLU approuvé en 2017, la commune de CLERY a positionné une OAP au hameau de Villard-Mavin. Le réseau d'assainissement qui dessert ce secteur a été livré au cours de l'année 2019.

La commune avait alors sollicité l'EPFL pour acquérir 5 parcelles relevant de 3 comptes de propriété sur lesquelles elle projetait la construction de 6 à 10 logements. Elle sollicite de nouveau l'EPFL afin de réactiver les négociations.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Cléry	C984	VILLARD MAVIN	290 m ²	Jardins	AUb-OAP2	20 370 €
	C985	VILLARD MAVIN	235 m ²	Jardins	AUb-OAP2	
	C1766	VILLARD MAVIN	154 m ²	Vergers	AUb 126 m ² - Ua 28 m ² -OAP2	
	C1398	VILLARD MAVIN	940 m ²	Vergers	AUb-OAP2	28 200 €
	C1399	VILLARD MAVIN	1 000 m ²	Prés	AUb-OAP2	30 000 €
		TOTAL	2 619 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : *REMY Josette*

Opération 25-672 : Peisey-Nancroix – Moulin

Demandeur : PEISEY-NANCROIX

Portage en cours : 270 000 €

Axe : Logement et revitalisation des centres-bourgs

Durée de portage demandée : 7 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 3 %

Le projet d'acquisition de la commune de PEISEY-NANCROIX porte sur 3 parcelles dont une bâtie qui est frappée d'un arrêté de péril imminent. Elle sollicite l'EPFL pour cette opération.

La Savoisienne Habitat a été sollicitée pour la rénovation du bâtiment et la construction de 15 logements en BRS (bail réel et solidaire).

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Peisey-Nancroix	ZH195 ZH302 ZH304	MOULIN MOULIN LINVETTES DE MOULIN	318 m ² 654 m ² 36 m ²	Sols Terre Sols	Ua Ua Ua	400 000 €
		TOTAL	972 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : MALCAYRAN Laurent

Opération 25-673 : SAINT-SORLIN-D'ARVES – Zone agricole

Demandeur : SAINT-SORLIN-D'ARVES

Axe : Environnement et espaces agricoles

Négociation

La commune de SAINT-SORLIN-D'ARVES souhaite favoriser l'installation de jeunes agriculteurs sur son territoire. Pour ce faire, elle envisage de créer une zone où seraient regroupées ces exploitations.

Elle sollicite l'EPFL pour négocier pour son compte l'acquisition d'un ensemble de 68 parcelles, au prix de 3 €/m².

Le conseil d'administration prend acte de cette demande qui sera facturée conformément aux tarifs de négociation délibérée le 8/02/2022.

Dossier présenté par : REMY Josette

Opération 25-674 : CURIENNE – Centre-bourg

Demandeur : CURIENNE

Portage en cours : 0 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 3 %

La commune de CURIENNE sollicite l'EPFL pour acquérir et porter une parcelle afin que la commune puisse réaliser un premier projet de piétonisation du centre-bourg, qui pourrait se doubler dans un second temps d'une placette pour accueillir des commerces ambulants, dans l'objectif global de rendre le chef-lieu plus accueillant, vivant et praticable.

La parcelle est classée en emplacement réservé du PLUi de Grand Chambéry.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Curienne	A676	CURIENNE	760 m ²	Prés	UCB-ER CUR03	Avis France Domaine

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : REMY Josette

Opération 25-675 : CHAMBERY – Boulevard du théâtre

Demandeur : CHAMBERY

Portage en cours : 4 500 000 €

Axe : Economie et tourisme

Durée de portage demandée : 1 an

Remboursement du capital stocké : Au terme du portage

Taux de portage annuel HT : 3 %

Préemption

La Ville de Chambéry a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner datée du 10 juillet 2025, concernant la vente de 4 lots de copropriété situés au 8 boulevard du Théâtre sur sa commune. C'est un emplacement de passage vers l'ensemble des secteurs du centre-ville, notamment en direction de la place de Genève.

Il y a donc un véritable enjeu à pouvoir orienter cette cellule sur une activité commerciale susceptible de renforcer le flux sur ce périmètre. C'est dans ce prolongement que la commune sollicite l'EPFL pour acquérir, par voie de préemption, ce bien afin de le céder ensuite, dès que possible, à Cristal Habitat qui en assurera la mise en location dans l'objectif décrit ci-avant.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage
Chambéry	BP21	8 Bd DU THEATRE	1 157 m ²	Sols	UCA

Lots	Nature	Prix
123	Cave n° 26	560 000 €
124	Cave n° 42	
126	Magasin	
127	Magasin	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, par voie de préemption au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 25-676 : JACOB-BELLECOMBETTE - Montesuie

Demandeur : JACOB-BELLECOMBETTE

Portage en cours : 0 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : Années constantes

Taux de portage annuel HT : 3 %

Afin de répondre aux besoins des habitants de la ZAC de la Châtaigneraie, la commune souhaite acquérir la propriété BARLET, située sur un espace de transition entre l'habitat collectif et la zone naturelle. Elle pourra ainsi engager une réflexion prospective sur ce secteur stratégique.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Jacob-Bellecombette	AD100	MONTESUIE	455 m ²	Jardins	UGi	Avis France Domaine
	AD101	12 Ch DE MIREMONT	725 m ²	Sols	UGi	
	AD283	MONTESUIE	64 m ²	Sols	UGi	
	AD285	MONTESUIE	592 m ²	Prés	UGi	
	AD287	MONTESUIE	1 710 m ²	Terre	UGi	
	AD289	MONTESUIE	840 m ²	Prés	UGi	
	AD290	MONTESUIE	168 m ²	Prés	UGi	
	AD296	MONTESUIE	13 m ²	Landes (Friche)	UGi	
	AD298	MONTESUIE	1 789 m ²	Landes (Friche)	UGi	
	TOTAL		6 356 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération : VILLAROGER - Urbanisation Touristique Le Pré

Demandeur : VILLAROGER

Portage en cours : 125 000 €

Axe : Economie et tourisme

Durée de portage demandée : ans

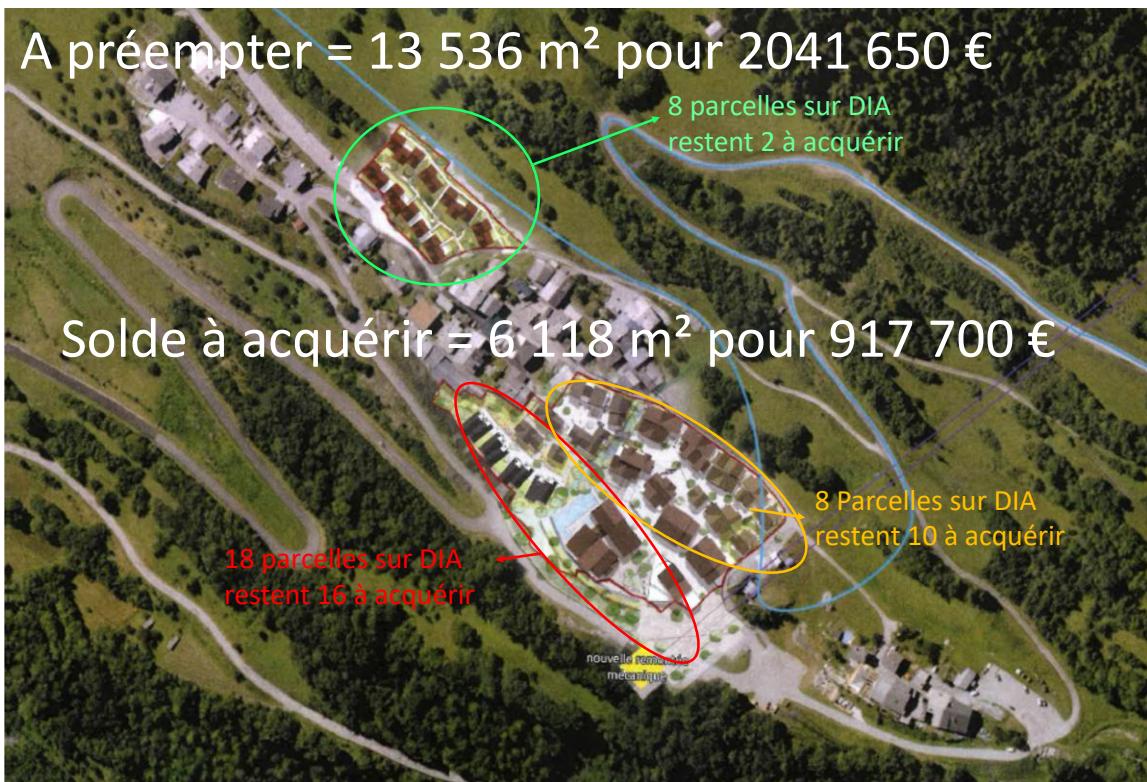
Remboursement du capital stocké : Annuités constantes

ou 4 % par an puis solde au terme du portage

Taux de portage annuel HT : 3 %

VILLAROGER

Urbanisation Touristique Le Pré



Les ambitions de Villaroger pour son développement touristique sont très fortement encadrées par une volonté de respect de l'héritage de la commune, et tendent vers l'exécution d'un écovillage. Le projet, une UTN de 12 000 m² est référencé dans le SCOT de Tarentaise. L'engagement de la commune pour la réussite du projet global s'affiche dans 3 orientations :

- Garantir la pérennité de la liaison téléportée avec les Arcs, par la signature d'une nouvelle DSP avec ADS. Ce projet est acté et la nouvelle télécabine sera construite pour la saison hivernale à venir.
- Aménager le site pour en garantir l'attractivité, avec des investissements à caractère paysager qui passent par l'enfouissement d'une ligne 63KV de RTE, la création d'un parking public et du pôle commercial ment.
- Assurer la maîtrise du foncier, par l'activation d'un droit de préemption sur des parcelles inscrites dans le périmètre de l'OAP, soumise à la commune.

L'intervention de l'EPFL est sollicitée sur les parcelles concernées par l'exercice du droit de préemption, sachant que l'investisseur gèrera directement l'acquisition des parcelles communales et le solde des parcelles privées. Ce projet avait déjà été présenté le 18/03/2016 et avait donné lieu à un débat dans la mesure où le prix proposé de 150€/m² dans les DIA se situait très au-dessus de l'évaluation domaniale de 30 €/m².

L'acquisition éventuelle par voie de préemption ne pourra donc se faire uniquement à l'avis domaniale et après réception de la délibération du conseil municipal validant l'intervention de l'EPFL.

5 – TRAVAUX EN COURS

5-1 : Subventions obtenues :

22-558-Yenne-Listing Express → 500 000 €
 24-641-Le Bourget Du Lac- Ancien chantier nautique → 480 000 €
 25-657-Modane – les Narcisses → 300 000 €
 21-525- Saint Michel de Maurienne- Métaltemple → 995 000 €



5-2 : Travaux en cours

Opération 20-492 : Le Châtelard- Centre de vacances Auby :

Travaux de désamiantage terminés (début septembre)
 Travaux de curage en cours
 Arrivée des pelles mécaniques pour la démolition : début octobre 2025

Opération 20-470 : St Alban Leysse-Hôtel Gotteland

Travaux de désamiantage et sécurisation du jardin de la maison GAYET (abris s'effondrant, débris amiantés disséminés) Travaux prévus pendant les vacances scolaires de la Toussaint (proximité écoles)

- Entreprise retenue SFTP = 23 423 € TTC

Opération 23-593 : Dullin-Les Gabiaux

Travaux de désamiantage en cours ; démolition début octobre 2025
 Fonds vert édition 2024 pour 152 000 €



Opération 18-381 et 21-512 : La Chambre -Grande Rue I et II

Travaux de désamiantage et de démolition
 Entreprises retenues :



- Lot n°1 : Désamiantage → DRA pour un montant de 90 744 € TTC
 - Lot n°2 : Démolition → BUET TP pour un montant de 110 496 € TTC
- Fonds vert édition 2023 pour 215 000 €

Opération 22-545 : St Colomban des Villards- la Perrière-Bâtiment G

Travaux de démolition
 Entreprise retenue : ARNAUD DEMOLITION pour 70 920 € TTC
 Fonds vert édition 2024 pour 144 000 €



6 – RETROCESSIONS A TIERS

SANS OBJET

7 – QUESTIONS DIVERSES

Prochains rendez-vous MCMA



18 septembre 2025 : Club utilisateurs de 14h à 16h

16 octobre 2025 : Webinaire de présentation générale

13 novembre 2025 : Formation en présentiel à l'EPFL

4 décembre 2025 : Webinaire "analyse des transactions"

16 décembre 2025 : Formation en présentiel à l'EPFL

Automne 2025 : Nouvelle version 6.3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 29 septembre 2025

Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES

Date	Horaire	Lieux
Mardi 4 novembre 2025	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage - Salle Bergeron)
Mardi 16 décembre 2025	9h30	Assemblée Générale + Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1er Etage -Salle Bergeron)